

## Procédure accueil PSH

### A. Objet

Cette procédure a pour objet de décrire les mesures d'HETIC 3 pour l'identification, l'accueil, la conception et la mise en œuvre de solutions de compensation individualisées pour les personnes en situation de handicap.

### B. Acteurs et responsabilités

HETIC 3 identifie les personnes en situation de handicap en amont de la contractualisation, puis évalue les solutions de compensation individualisées en lien avec le.la futur.e stagiaire, le client et/ou les intervenant.e.s. Si besoin, les partenaires du territoire à même de lui apporter appuis et/ou ressources, sont contactés. Le cas échéant, la personne en situation de handicap est réorientée vers une ou des structures ad-hoc.

Coordonnées du référent PSH : Jean François Martin-Culet

### C. Documents associés

- Fiche descriptive de l'action de formation, déroulé et ressources pédagogiques. Selon le handicap, les intervenant.e.s pourront être amené.e.s à modifier ces documents pour adapter la formation à la PSH.
- Dossier de suivi du bénéficiaire en situation de handicap

### D. Contenu

Le client ou le.la futur.e stagiaire a signalé, lors de l'analyse du besoin en formation, une situation de handicap nécessitant des adaptations

#### a) Evaluation des solutions de compensation

Lors d'un entretien individuel, les besoins du.de la futur.e stagiaire sont recueillis (document dossier suivi PSH) afin de :

- Connaître les caractéristiques de son handicap ;
- Définir objectivement les différents besoins, la nature et l'intensité de l'accompagnement (pédagogiques et/ou matérielles) ;
- Prendre en compte les ressources déjà existantes pour compenser le handicap.

Le cas échéant, implication de la.les structure.s spécialisée.s dans le champ du handicap

Si la personne en situation de handicap bénéficie d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), HETIC 3 se met également en relation avec la structure spécialisée (MDPH, MLI...) en charge de son suivi et s'appuie sur cette dernière pour rechercher les solutions les plus adaptées.

Le cas échéant, HETIC 3 enregistre les échanges avec la structure spécialisée dans le tableau de suivi de la qualité.

## Procédure accueil PSH

### b) Analyse de faisabilité du dispositif de compensation

Si, pour suivre l'action de formation, le.la bénéficiaire a besoin d'un :

- Aménagement technique (locaux, matériel ..)
  - ✓ Statuer sur la faisabilité. Si besoin, contacter les partenaires Handicap d'HETIC 3 pour appui
- Aménagement organisationnel et/ou pédagogique (durée, support ..)
  - ✓ Statuer sur la faisabilité en lien avec l'intervenant.e

Le.la référent.e formation HETIC 3 enregistre la synthèse de l'analyse de faisabilité dans le tableau de suivi de qualité

### c) Décision d'accueil ou de réorientation de la personne en situation de handicap Si l'action de formation :

- Peut être adaptée à la personne
  - ✓ Adaptation de l'action de formation
- Ne peut pas être adaptée à la personne
  - ✓ Conduite d'un entretien en présentiel ou par téléphone pour expliquer la décision
  - ✓ Réorientation de la personne vers la ou les structures les plus à même de l'assister dans son projet : AGEFIPH, RHF ...

Le.la référent.e formation HETIC 3 enregistre la synthèse de l'analyse de faisabilité dans le tableau de suivi de qualité

### d) Accompagnement du bénéficiaire tout au long de son parcours

Pendant la réalisation de l'action de formation, le.la stagiaire en situation de handicap bénéficie d'une vigilance particulière. Des entretiens individuels sont réalisés régulièrement afin d'ajuster les aménagements. En fin d'action de formation, le.la stagiaire renseigne l'évaluation de la formation. Ces éléments sont enregistrés dans le tableau de suivi de la qualité.

## Procédure accueil PSH

### Rappels relatifs aux obligations des prestataires de formation

Les prestataires de formation sont tenus de :

- Accueillir les personnes en situation de handicap en formation sans discrimination ;
- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours.

<https://crfh-handicap.fr/accessibilite-des-formations/obligations-des-centres-de-formation/>

<https://rhf-agefiph.defi-metiers.fr/obligations-legales>

[Centre-Val de Loire | Agefiph](#)

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/formation-professionnelle/compenser-mon-handicap-en-formation>

<https://www.capemploi.info/>

<https://www.loiret.fr/la-maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph>

### Comment ?

- Par le développement de l'accessibilité pédagogique des formations, en pensant et en organisant l'accueil des personnes en situation de handicap avant même de les accueillir.

<https://crfh-handicap.fr/accessibilite-des-formations/amenager-une-formation/>

- En développant la capacité de ses équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation, autant que nécessaire.

- En s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble des locaux du prestataire (administration / lieux de formation) sous peine de sanctions. Obligation s'imposant à tout établissement recevant du public (ERP).

<https://crfh-handicap.fr/accessibilite-des-formations/accessibilite-erp-etablissements-recevant-public/>

### **Annexe 1 : Liste des Ressources Handicap Formation**

### **Annexe 2 : Liste des partenaires pouvant intervenir sur le Fonds Handicap en Région Centre Val de Loire**

# Procédure accueil PSH

## Annexe 1 : Liste des Ressources Handicap Formation par région

Source : [https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2024-06/Agefiph-RHF-contacts\\_2024-06.pdf](https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2024-06/Agefiph-RHF-contacts_2024-06.pdf)

REGION		CONTACTS	TELEPHONE	ADRESSE MAIL
Auvergne Rhône-Alpes		Isabelle GRUYELLE Marie-Pierre BAROT	Contact Par mail uniquement	<a href="mailto:rhf-ara@agefiph.asso.fr">rhf-ara@agefiph.asso.fr</a>
Antilles / Guyane :				
Martinique		Véronique ADONAI Marie-Alice KICHENIN	05 96 71 11 04 06 96 08 68 63	<a href="mailto:rhfmartinique@agefma.fr">rhfmartinique@agefma.fr</a>
Guyane		Aurélien CHARTON Nathalie LAMY	06 94 95 79 29	<a href="mailto:rhf-guyane@lvconsultants.fr">rhf-guyane@lvconsultants.fr</a>
Guadeloupe		Gwladis FELER Edwige MEISSEL	06 90 65 05 15 06 90 71 20 52	<a href="mailto:rhf-guadeloupe@agefiph.asso.fr">rhf-guadeloupe@agefiph.asso.fr</a>
Bourgogne Franche-Comté		Julia BOUYSESSE Caroline ROUSSY	Contact Par mail uniquement	<a href="mailto:rhf-bfc@agefiph.asso.fr">rhf-bfc@agefiph.asso.fr</a>
Bretagne		Timothée JULIE Patrice LEMAITRE	Contact Par mail uniquement	<a href="mailto:rhf-bretagne@agefiph.asso.fr">rhf-bretagne@agefiph.asso.fr</a>
Centre-Val de Loire		Marine BISCH Marina ELMAOUDJIDI Laura MINET	Contact Par mail uniquement	<a href="mailto:rhf-cvl@agefiph.asso.fr">rhf-cvl@agefiph.asso.fr</a>
Corse	Haute-Corse	Nathalie MORDICONI	06 28 58 71 33	<a href="mailto:contact@rhf-corse.fr">contact@rhf-corse.fr</a>
	Corse-du-Sud	Alexandra CONSTANTINOS	06 72 79 24 43	Site : <a href="http://www.rhf-corse.fr">www.rhf-corse.fr</a>
Grand Est		Estelle FLEUR Séverine MEON	06 76 57 21 68 07 85 22 70 99	<a href="mailto:rhf-grand-est@agefiph.asso.fr">rhf-grand-est@agefiph.asso.fr</a>
Hauts-de-France		Chloé STELMASZAK	03 22 54 26 80 9h à 12h et de 14h à 17h Sauf le mercredi	<a href="mailto:rhf-hdf@agefiph.asso.fr">rhf-hdf@agefiph.asso.fr</a> Site : <a href="http://www.rhf-hdf.fr">www.rhf-hdf.fr</a>
Île-de-France		Sylvie CIMEN Adriana TALBI M'Ballo SECK	Contact Par mail uniquement	<a href="mailto:rhf-idf@agefiph.asso.fr">rhf-idf@agefiph.asso.fr</a>
La Réunion Mayotte		Julie ARGINTHE Véronique HOAREAU	06 93 99 41 64 06 93 21 15 03	<a href="mailto:j-arginthe@agefiph.asso.fr">j-arginthe@agefiph.asso.fr</a> <a href="mailto:v-hoareau@agefiph.asso.fr">v-hoareau@agefiph.asso.fr</a>
Normandie		Pascale LOBREAU Laure RENARD	02 31 93 64 86	<a href="mailto:accueil.rhf@rhf-normandie.fr">accueil.rhf@rhf-normandie.fr</a>
Nouvelle Aquitaine		Cauchy DENDIEVEL Emmanuelle LAW-LEE	05 57 29 20 12	<a href="mailto:accueil@crfh-handicap.fr">accueil@crfh-handicap.fr</a>
Occitanie		Valérie BESANGER Valérie DELBREIL Cécile LEGRAND	05 62 47 88 38	<a href="mailto:rhf-occitanie@agefiph.asso.fr">rhf-occitanie@agefiph.asso.fr</a>
Pays de la Loire		Nadine PERRIN Isabelle VALEAU	06 22 01 50 75 02 40 48 30 66	<a href="mailto:rhf-pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr">rhf-pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr</a>
Provence-Alpes-Côte d'Azur		Amélie DELMAS Florence FRANCOIS Sabrina MUNSCH Éric TROUART	04 42 93 15 50	<a href="mailto:rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr">rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr</a> Site : <a href="http://www.rhf-paca.fr/">www.rhf-paca.fr/</a>

## Procédure accueil PSH

### Annexe 2 : Liste des partenaires pouvant intervenir sur le Fonds Handicap en Région Centre Val de Loire (45)

AGEFIPH Orléans 35 avenue de Paris 45000 Orléans

Interlocutrice Ressource Handicap Formation sur le Loiret

Justine Poiget : Tel : 02.38.78.04.55 - Mob : 06.73.80.69.31

[j-poiget@agefiph.asso.fr](mailto:j-poiget@agefiph.asso.fr)

Délégation régionale centre Tél : 

MDPH 45 Loiret 15, rue Claude Lewy 45100 Orléans

Tél : 02 38 25 40 40

Email : [mda.contact@loiret.fr](mailto:mda.contact@loiret.fr)

<https://www.loiret.fr/la-maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph>

<https://annuaire.action-sociale.org/MDPH/Annuaire.html>

Mission Locale de l'Orléanais Centre Val de Loire 9 Boulevard de Verdun 45000 ORLEANS

Tél : 02 38 78 91 92

<https://www.mlo.fr/>

lien vers CARIF-OREF Centre Val de Loire :

<http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoilepro/accueilletoilepro/formationmetiers/handicap-formation/handicap-formation-reseau-referents>

